

Commission « Gestion quantitative de la ressource » SAGE Seudre

Compte-rendu synthétique de la réunion du 23 septembre 2009 – Saujon – 9h30

Etaient présents :

- Pascal FERCHAUDPrésident de la CLE du SAGE Seudre
- Alain PUYONVice-président de la CLE du SAGE Seudre – SIAH de la Haute Seudre
- Martine GERON ADASEA 17
- Mélina LAMOUREUX Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Gabriel BELMONTE Agglomération Royan Atlantique
- Gérard SEGUINEAUDASA des marais de la Haute Seudre
- Jean-Marie ARRIVE ASA des Irrigants de Saintonge Centre
- Claude CHARLES ASCO des Marais doux de La Tremblade
- René MORILLON ASCO des Marais doux de La Tremblade
- Patrice MONNERIE ASF des Marais d'Arvert
- Michel BERTINAssociation APROMARAIS
- Benoît BITEAU.....Association Nature 17 Environnement
- Gaëlle KANIA..... CDC du Bassin de Marennes
- Jean GEAY CDC du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole
- Josette RAPET CDC de la Haute Saintonge
- Jean-Michel LALOUE Conservatoire du Littoral
- Philippe BLACHIER CREEA
- Jean-Eudes DU PEUTY.....DDAF de la Charente Maritime
- Yann LE BERRIGAUD DDAM de la Charente Maritime
- Dominique TANTIN Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- Mélanie OZENNE Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- Olivier LEMOINE IFREMER
- Eric BROUSSARD ONEMA
- Gérald VIAUD Section Régionale Conchylicole Poitou-Charentes
- Michel LACOUTURE UNIMA
- Corinne CADIOUAnimatrice du SAGE Seudre

Etaient excusés :

- Jean-François LEBOURG.....DIREN Poitou-Charentes
- Nathalie PECHEUX Conseil Régional Poitou-Charentes

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Rappel de l'état d'avancement du SAGE
- 2- Etat des lieux du bassin : remarques, perceptions et connaissances des acteurs
- 3- Elaboration du diagnostic : échanges et débats autour de la définition des enjeux
- 4 - Déroulement des prochaines réunions du SAGE
- 5 - Questions diverses

Alain PUYON, Vice-président de la CLE et Président de la commission gestion quantitative de la ressource, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à la réunion. Il propose de faire un tour de table des participants avant de débiter la commission.

En préambule, il souhaite connaître l'état d'avancement de l'étude portant sur la définition des volumes prélevables sur le bassin de la Seudre.

Jean-Eudes DU PEUTY, de la DDAF 17, informe que cette étude a été confiée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne par le Préfet coordonnateur de Bassin, étant donné que la CLE du SAGE Seudre n'était pas encore installée lors du lancement de l'étude. Chaque usage utilisant la ressource en eau se verra attribuer un certain volume prélevable, en fonction des périodes de l'année et une fois assurés les besoins pour l'alimentation en eau potable et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. D'après la loi, ces volumes prélevables devaient être définis avant le 30 juin 2009. L'Agence de l'Eau a obtenu une dérogation pour repousser le rendu de l'étude.

Benoît BITEAU, de l'association Nature Environnement 17, souhaite que ces volumes puissent être éventuellement redéfinis dans le cadre du SAGE Seudre.

Mélina LAMOUREUX, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, indique que ces volumes pourront effectivement être rediscutés au sein de la CLE. Elle prévient cependant que chaque usager doit être en mesure de chiffrer ses besoins en eau, notamment la profession ostréicole.

Olivier LEMOINE, de l'IFREMER, indique qu'il est aujourd'hui difficile pour la profession de chiffrer ses besoins en eau douce car le fonctionnement du milieu estuarien est complexe.

Selon Michel LACOUTURE, de l'UNIMA, l'évaluation des besoins en eau pour chaque usage devra nécessairement être définie dans le but de respecter le DOE¹ 8 années sur 10. Il faudra également appréhender le système Charente-Seudre en même temps car la dispersion du panache de la Charente dans la Seudre est possible.

Dominique TANTIN, de la fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, pose le problème de la validité des seuils DOE et DRC² qui sont sans cesse franchis, alors que le DOE doit être respecté 4 années sur 5.

Selon Erick BROUSSARD de l'ONEMA, l'état de sécheresse observé en 2009 est proche de celui rencontré en 2005.

Ordre du jour n°1 : Rappel de l'état d'avancement du SAGE

Corinne CADIOU rappelle les grandes étapes qui vont rythmer l'élaboration du SAGE depuis l'installation de la CLE le 19 mai 2009 à la validation du projet de SAGE prévue en 2013. Le SAGE est en effet une procédure réglementée qui nécessite de valider 6 séquences qui sont :

- La phase **Etat des lieux** qui consiste en un recueil des données et des connaissances existantes en termes de milieux, d'usages et d'acteurs
- La phase **Diagnostic** qui doit permettre l'analyse des interactions entre usages et milieux,
- La phase **Tendances et scénarios**, dont l'objectif est d'estimer l'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées, à différentes échéances (2015, 2020...),
- La phase du **choix de la stratégie**, dont le but est d'analyser les conséquences des scénarios définis (tendanciel et variantes) en terme d'évolution des pressions, de conséquences socio-économiques et d'atteinte ou non du bon état des eaux au sens de la DCE,

¹ Le DOE est le Débit d'Objectif Etiage défini par le SDAGE Adour Garonne. Il est fixé sur la Seudre au niveau de la station hydrométrique de St André de Lidon à 0.1 m³/s. Ce débit doit permettre d'assurer la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique.

² Le DCR est le Débit de Crise, fixé à 0.025 m³/s. C'est le débit au-delà duquel sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu aquatique.

- **la rédaction des produits du SAGE :**
 - le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) qui doit définir les objectifs du SAGE et les moyens pour les atteindre
 - le Règlement, qui consiste en la rédaction de règles édictées par la CLE afin d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD

- **la validation et l'approbation du SAGE**, qui consiste en :
 - la validation du projet de SAGE par la CLE,
 - l'envoi du projet pour avis des collectivités et chambres consulaires du bassin, du préfet coordonnateur de bassin et du Comité de bassin Adour Garonne dans les 4 mois
 - le retour à la CLE pour recueil des avis
 - la soumission du projet à enquête publique (1 à 2 mois)
 - l'adoption éventuelle des observations par la CLE
 - l'approbation du SAGE par le préfet de Charente-Maritime et la publication de l'arrêté d'approbation

Les commissions thématiques, au nombre de trois, pourront être amenées à évoluer dans le temps, selon l'avancée de l'élaboration du SAGE.

Ordre du jour n°2 : Etat des lieux du bassin : remarques, perceptions et connaissances des acteurs

La phase d'état des lieux doit permettre à l'animatrice de récolter l'ensemble des données disponibles sur le bassin de la Seudre et de réaliser éventuellement des études complémentaires pour une vision globale et partagée du territoire. Un document de travail distribué en séance et téléchargeable sur internet, doit permettre aux participants de donner leur avis sur les données d'ores et déjà récoltées et éventuellement compléter et corriger le contenu du document.

Corinne CADIOU souhaite connaître les avis des membres de la commission sur le document d'ici fin octobre 2009 afin de proposer un projet d'état des lieux corrigé lors de la prochaine session de commissions thématiques prévue courant novembre.

Alain PUYON donne la parole aux personnes présentes afin de connaître les études et données disponibles qui permettraient d'alimenter l'état des lieux du SAGE, au regard de la problématique qui intéresse la commission.

Selon Méлина LAMOUREUX de l'Agence de l'Eau, il est essentiel d'acquérir des données supplémentaires concernant la gestion quantitative mais la rédaction du cahier des charges nécessite de bien définir ce que l'on cherche à obtenir.

Alain LEMOINE de l'IFREMER indique que le laboratoire de La Tremblade réalise une étude d'impact des apports des fleuves côtiers sur les pertuis, dont la restitution est prévue pour 2013.

Benoît BITEAU, de l'association Nature Environnement 17, souligne l'importance de mettre en place le plus tôt possible des indicateurs afin de bien évaluer les décisions du SAGE sur l'évolution des usages et des milieux. Cela nécessite la réalisation d'une importante base de données.

Josette RAPET, maire de Saint Germain du Seudre, espère que la partie du bassin en amont de Chadeniers sera bien prise en compte dans l'état des lieux. Elle s'inquiète également de ne plus avoir d'eau dans sa commune depuis 2001.

Corinne CADIOU rappelle que le bassin versant sera étudié dans son intégralité.

Pour Erick BROUSSARD, de l'ONEMA, il est important de réaliser un historique des écoulements de la Seudre car les avis divergent souvent d'une personne à une autre.

Michel LACOUTURE, de l'UNIMA, insiste sur l'importance d'imaginer de nouveaux outils pour respecter le DOE.

Pour Dominique TANTIN, de la fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, la priorité doit être donnée à la préservation des milieux aquatiques, avant même les prélèvements en eau potable, très importants sur le bassin. Les stations de pompage de Pompière et de la Bourgeoisie prélèvent à eux seuls 2 millions de m³ par an.

Ordre du jour n°3 : Elaboration du diagnostic : échanges et débats autour de la définition des enjeux

Ce point de l'ordre du jour est finalement reporté à une commission ultérieure.

Ordre du jour n°4 : Déroulement des prochaines réunions du SAGE

La 2^e commission Gestion Quantitative sera fixée en fonction de la date de remise de l'étude portée par la DDAF sur la définition des volumes prélevables, prévue mi-décembre 2009. L'objectif sera notamment de valider les corrections et ajouts apportés au document de travail réalisé par Corinne CADIOU.

La 2^e Commission Locale de l'Eau, prévue initialement le 17 décembre 2009, sera décalée au courant du mois de janvier.

La proposition d'une journée de terrain courant novembre est finalement reportée à une date ultérieure.

Ordre du jour n°5 : Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 11H30.